

Aperçu de la nouvelle formation d'expert-comptable (p. ex.: premiers étudiants en 2023)

Année	2023	2024	2025	2026	
Niveau	Niveau 1 (434) leçons			Niveau 2 (au min. 200 leçons)	
Phases	Phase d'introduction (1 ^{re} année)	Phase principale I (2 ^e année)	Phase d'application / année de pratique (3 ^e année)	Phase principale II (4 ^e année)	Phase de spécialisation (avec possibilité de choisir 5 mod. parmi 8) (4 ^e année)
Modules	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Établissement des comptes: principes fondamentaux (12/ 0) ▪ Introduction à l'audit (20/0) ▪ Établissement des comptes: normes suisses (28/32) ▪ Établissement des comptes: normes internationales (20/44) ▪ Planification et exécution d'un audit (24/32) ▪ IT et analyse des données (16/28) 	<p>Inscription possible à partir de 2023:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Droit (14/12) ▪ Fiscalité des entreprises (12/28) <p>Inscription possible à partir de 2024:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conclusion et rapport d'audit (12/40) ▪ États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/12) ▪ Spécificités du contrôle restreint (4/4) ▪ Taxe sur la valeur ajoutée (10/22) 	Année de pratique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Missions d'assurance et services connexes (8/16) ▪ Esprit critique et jugement professionnel (12/24) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comptabilité internationale (8/24) ▪ Fiscalité des entreprises (8/24) ▪ Droit (4/12) ▪ Audit sur le marché financier (8/16) ▪ Audits des institutions de prévoyance (8/16) ▪ États financiers consolidés et audit de ces derniers (8/20) ▪ IT et analyse des données (16/26) ▪ Développement durable (4/12)
Nbre de leçons au total	256 leçons (120 asynchrones / 136 synchrones)	178 leçons (60 / 122) Pour le diplôme de la branche, il faut avoir suivi les 12 modules du niveau 1.		60 leçons (20/40)	Au moins 140 leçons (64/150) 5 mod. à choisir parmi les 8 modules de spécialisation (MS)
Exigences en matière de pratique professionnelle	<p>1200 heures par an de pratique professionnelle exigées. Jusqu'à l'examen de diplôme, 4800 heures de pratique professionnelle sont nécessaires.</p> <p>Exceptions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les participants titulaires d'un «master qualifié/diplôme d'expert», seulement 3 ans de formation (et 3600 heures de pratique professionnelle). - Pour les participants ayant suivi des «formations préalables parallèlement à leur activité professionnelle (bachelor/brevet fédéral)», 1200 heures de pratique professionnelle reconnues (3 ans de formation)» 				
Examens	Attestation de connaissances électronique par module	Attestation de connaissances électronique par module et attestation de connaissances sommative ➤ Diplôme «Certified Audit Professional»			➤ Examen d'expert(e)-comptable diplômé(e)